



Les phares de la région Nouvelle-Aquitaine constituent un patrimoine architectural majeur. De nombreuses actions de connaissance, de protection et de mise en valeur de ce patrimoine sont mises en œuvre par l'État, les collectivités locales et au travers de nombreuses associations. Ces ouvrages demeurent des marqueurs essentiels du paysage maritime et sont le témoin du développement des routes maritimes

Le Phare de Cordouan © SMIDDEST

La plupart des phares de la région Nouvelle-Aquitaine présentent un intérêt patrimonial incontesté, qui a conduit à leur classement ou inscription au titre des Monuments Historiques. La Direction interrégionale de la Mer Sud-Atlantique, dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine de signalisation maritime, s'attache à permettre la visite de ces ouvrages.

Cordouan au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Si l'on ne devait retenir qu'un phare en Nouvelle-Aquitaine, voire en France, ce serait sans aucun doute celui de Cordouan, véritable chef-d'œuvre universel d'exception. Le « phare des rois » est à la fois une prouesse technique et architecturale mais aussi un symbole politique fort en avant du port de Bordeaux et de l'Aquitaine. C'est l'un des plus anciens et plus remarquables phare isolé en mer.

Situé à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, à 7 kilomètres à l'ouest de la Pointe de Grave, Cordouan est le plus ancien des phares français encore en activité. Construit sur un plateau rocheux immergé à marée haute, il est entré en service en 1611 et depuis cette date, des générations de gardiens s'y succèdent. Le phare continue à guider, comme il le fait depuis plus de 400 ans, les marins à l'entrée du port de Bordeaux. Il marque l'embouchure de la Gironde en arrivant du large et matérialise les dangers potentiels pour les navigateurs. Aujourd'hui encore, il demeure le dernier phare français en mer sur lequel vivent et travaillent des gardiens qui ont su s'adapter au cours des temps aux besoins et techniques de chaque époque. Actuellement, les agents de la direction interrégionale de la mer (DIRM) veillent à

distance au fonctionnement du phare et assurent des opérations de maintenance depuis la subdivision des Phares et Balises du Verdon-sur-Mer.

Cordouan est le premier phare classé au titre des monuments historiques en 1862. Candidat depuis 2016 à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Cordouan a été choisi en janvier 2019 par le Président de la République au titre de la France. Cette candidature a mobilisé les ministères de la Transition écologique puis de la Mer, de la Culture, les acteurs locaux rassemblés au sein du syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST, gestionnaire du phare) et l'ensemble des élus. Cette candidature a fait l'objet d'une importante mobilisation citoyenne.

Proposée par la France au titre des biens culturels, la candidature de Cordouan a été instruite par les experts du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) qui ont procédé à une évaluation de la valeur universelle exceptionnelle du phare selon les critères de l'UNESCO.

C'est le samedi 24 juillet 2021 que le Comité du patrimoine mondial a validé l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de ce lieu emblématique. La candidature de Cordouan a été validée par le Comité national des biens français du patrimoine mondial, sur la base de deux critères : un chef-d'œuvre du génie créateur humain et un symbole des grandes phases de l'histoire des phares du monde. Le phare de Cordouan rejoint ainsi la liste du patrimoine mondial, au même titre que la Grande Muraille de Chine ou les pyramides d'Égypte.

Un patrimoine architectural majeur à préserver

Outre Cordouan, sont classés Monuments Historiques en Nouvelle-Aquitaine : le phare des Baleineaux (phare en mer) ; le phare des Baleines, à la pointe nord de l'île de Ré ; le phare de Chassiron, à la pointe nord de l'île d'Oléron ; le phare du Quai-Valin à La Rochelle ; l'ancien phare de Vallières à Saint-Georges de Didonne.

Les autres phares de la région ont été inscrits aux Monuments Historiques en 2011 pour les phares charentais et en 2009 pour les phares de l'ancienne Aquitaine. Les phares de La Coubre, Grave, Cap-Ferret, Contis et Biarritz sont ouverts à la visite. Ce sont environ 540 000 visiteurs qui gravissent chaque année les marches des phares de la région. ■



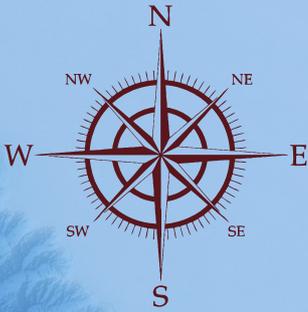
Phare de Chassiron

CHIFFRES-CLÉS

- 📍 17 phares en service en Nouvelle-Aquitaine
- 📏 68 mètres soit la hauteur du phare de Cordouan, deuxième plus haut phare de France
- 👤 540 000 visiteurs enregistrés chaque année en Nouvelle-Aquitaine
- 🏛️ 6 phares classés et 11 phares inscrits au titre des monuments historiques

ACTUALITÉS

Une nouvelle médaille souvenir célèbre l'inscription du phare de Cordouan sur la Liste du patrimoine mondial. Elle est millésimée sur l'année 2021, date de la consécration par l'UNESCO (cf illustration ci-dessus)



Les phares de la façade Sud-Atlantique



Cordouan
Phare inscrit
au Patrimoine Mondial
de l'Humanité



Phares en activité



Phares en mer
ou inaccessibles
par la terre



Phares classés
Monuments Historiques

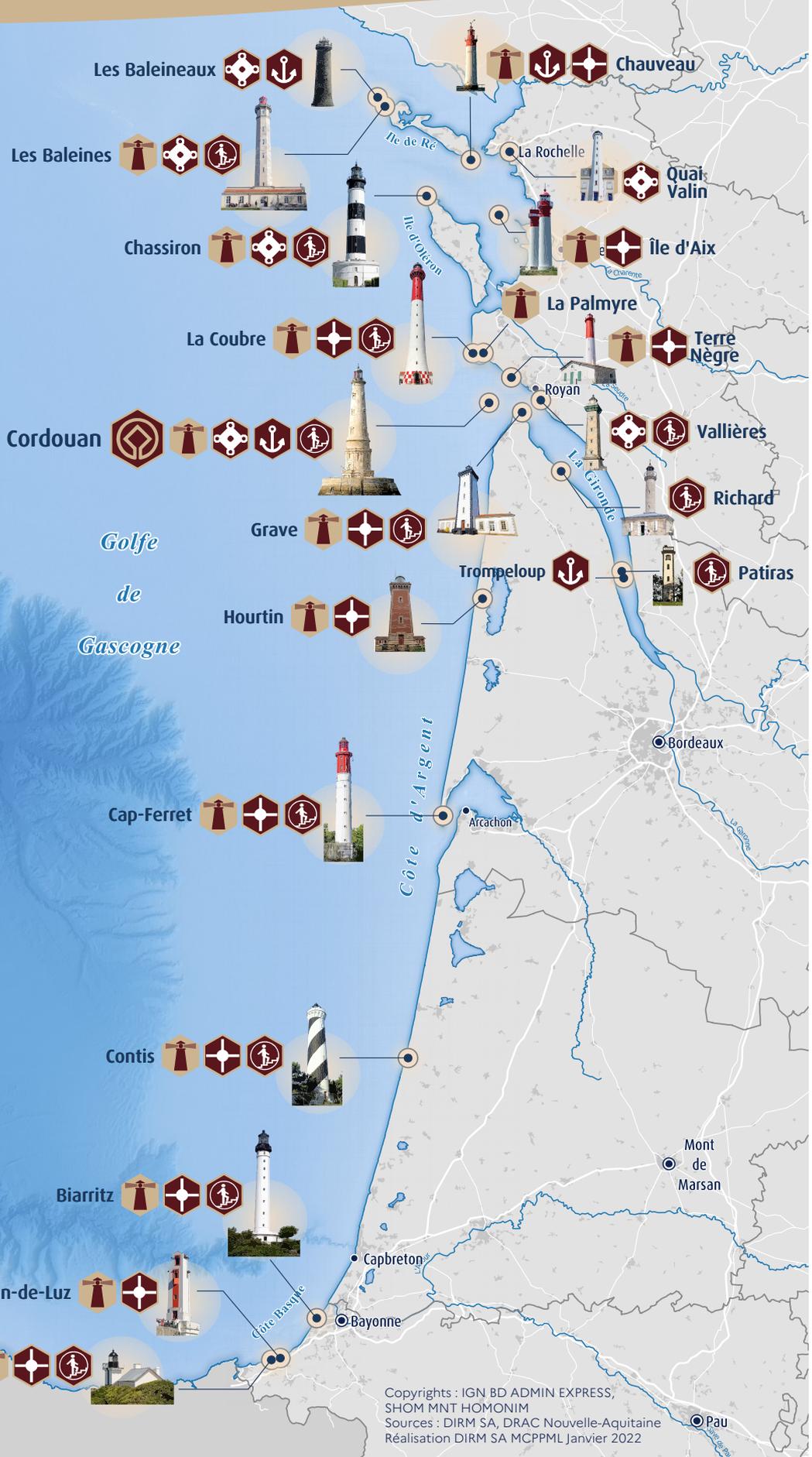


Phares inscrits
Monuments Historiques



Phares ouverts
à la visite

0 6 12 milles



Copyrights : IGN BD ADMIN EXPRESS,
SHOM MNT HOMONIM
Sources : DIRM SA, DRAC Nouvelle-Aquitaine
Réalisation DIRM SA MCPPLM Janvier 2022